



Litige commercial

Par Marseille13009

Bonjour,

En date du 21 décembre 2018 j'ai acheté un bon cadeau chez air factory plan de campagne à savoir que ce bon est valable un an.

Je viens de recevoir un mail d'air factory qui m'informe d'une cessation d'activité d'ici quelques jours et me propose de bénéficier de mon bon cadeau sur une autre structure qui est basé à toulon. Je leur réponds que si j'ai choisi cette activité chez eux c'est tout simplement parce qu'elle est proche de mon lieu d'habitation et que je ne l'aurai certainement pas choisi si au moment de ma commande elle avait été basé sur toulon.

Je demande donc un remboursement de mon bon cadeau.

Ils viennent de me répondre qu'ils ne s'opposent pas au remboursement moyennant une pénalité de 20 euros sur la somme qui a été versé. J'aimerais savoir si celà est légal?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.